



Union des associations patronales du second œuvre romand

**Communiqué de presse commun de
l'Union des associations patronales du second œuvre romand
et des syndicats Unia et Syna**

Le Mont-sur-Lausanne, Sion, Berne et Olten, le 5 décembre 2023

Renouvellement de la convention collective de travail 2024 - 2027

Amélioration des salaires et lutte contre la sous-enchère : le second œuvre romand paré pour l'avenir

Les organisations syndicales et patronales ont ratifié la nouvelle convention collective de travail du second œuvre romand (CCT-SOR) qui concerne plus de 5'600 entreprises et 25'900 travailleurs-euses. Les salaires augmenteront de 125 francs par mois pour l'ensemble des salarié(e)s. Il s'agit d'un pas important pour garantir l'attractivité de ces métiers et lutter contre la sous-enchère salariale.

Après d'intenses négociations, les partenaires contractuels du second œuvre romand, les syndicats Unia et Syna et les associations patronales du second œuvre romand - au rang desquelles figurent notamment la Fédération romande des entreprises de charpenterie, d'ébénisterie et menuiserie (FRECEM) et la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP) - se sont mis d'accord sur une nouvelle convention collective de travail. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de quatre ans.

Augmentation des salaires réels et minimums

Dès le 1^{er} janvier 2024, les salaires effectifs des quelque 25'900 salarié-e-s augmenteront de 125 francs par mois. Ces premiers seront ensuite adaptés chaque année automatiquement à l'inflation jusqu'à hauteur de 1,5%. Indépendamment du renchérissement, une part supplémentaire sera également garantie à titre de revalorisation réelle des salaires. Si l'inflation devait dépasser 1,5 %, de nouvelles négociations salariales auraient lieu. Les salaires minimums augmenteront également sur la durée de la CCT de telle sorte à garantir à terme 5509 CHF/mois pour les artisans qualifiés et 5068 CHF pour celles et ceux dépourvus de qualification.

Valoriser les métiers du second œuvre et lutter contre la sous-enchère

Ces revalorisations poursuivent le double objectif de renforcer l'attractivité des métiers du second œuvre romand et de soutenir une politique des prix qui puissent profiter à tous ses acteurs. Il s'agit ainsi de limiter les effets délétères de la guerre des prix - attisée par les entreprises générales - qui se règle bien souvent au détriment des finances des entreprises, de la qualité des ouvrages et des conditions de travail. Les partenaires contractuels ont introduit une clause de limitation des chaînes de sous-traitance qui constituent le principal vecteur de ces dérives. Les associations patronales et les syndicats attendent maintenant du SECO qu'il ne leur refusent pas, comme ce fut le cas par le passé, l'introduction d'une telle clause au détriment de leur partenariat social éprouvé et en méconnaissance des réalités du marché.

Meilleur aménagement du temps de travail

D'autres points de la CCT-SOR ont fait l'objet d'adaptations. Davantage de souplesse dans l'aménagement du temps de travail sera accordé aux entreprises pour absorber les pics saisonniers. En contrepartie les salarié-e-s pourront choisir selon leurs besoins le mode de compensation de la moitié du solde des heures supplémentaires, en temps ou en argent.

Des conditions de travail modernes et attractives au juste prix

Enfin, les partenaires contractuels lanceront une campagne commune pour sensibiliser les différentes parties prenantes aux problèmes de concurrence déloyale qui impactent les prix au détriment de la bienfaisance des travaux, de la santé, de la sécurité et de l'hygiène sur les chantiers. Les conditions d'octroi des travaux doivent être loyales et intégrer les conditions de travail garanties aux entreprises et aux salarié-e-s. Ces derniers doivent avoir accès à des locaux de pause propres et chauffés en hiver, des sanitaires propres et des moyens de portage adéquat comme le prévoit la Loi. Il appartient aux architectes et aux maîtres d'ouvrage d'y contribuer aussi.

Plus d'informations :

Pascal Schwab, président FRECEM, 079 632 50 71

Aldo Ferrari, coresponsable national du secteur des Arts et métiers d'Unia, 079 247 73 92

Véronique Rebetez, membre du comité directeur de Syna, 079 541 85 45

Baptiste Monnard, Président FREPP, 079 607 82 17

Lucas Dubuis, porte-parole du syndicat Unia, 079 632 56 60

Marcel Delasoie, secrétaire de l'UAP-SOR, 078 600 51 22

En vous remerciant de votre intérêt